

### **MODIFICATION 3**

#### **QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q1. Ce défi vise-t-il uniquement le recyclage des déchets électroniques (soit l'utilisation d'un processus mécanique ou chimique pour recycler les déchets), ou également le tri des déchets électroniques?**

R1. Le tri des déchets électroniques peut faire partie de la solution proposée, pourvu que les résultats essentiels (obligatoires) soient atteints.

**Q2. Selon votre présentation, aucune des entreprises canadiennes qui recyclent le plastique ABS ne peut décontaminer le plastique. Quant aux autres entreprises de recyclage du plastique, elles ont déjà un niveau de maturité supérieur à 6. Par conséquent, si nous présentons notre dossier à la phase 1 du défi (qui exige un niveau de maturité inférieur ou égal à 6), il serait automatiquement rejeté.**

**Est-il possible de présenter un dossier qui répond aux critères de la phase 1 du défi, compte tenu du niveau de maturité?**

**Le cas échéant, comment est-ce possible pour la partie relative au recyclage du plastique contaminé?**

R2. Le niveau de maturité vise la solution proposée, et non l'entreprise ou l'un de ses produits existants.

Nous cherchons une solution qui permet de « décontaminer les composants en plastique retirés des déchets électroniques au stade du démontage », conformément au résultat essentiel (obligatoire) n° 5. Les petites entreprises canadiennes qui ont la capacité de recycler du plastique contaminé (niveau de maturité supérieur ou égal à 6) seront prises en considération si elles proposent une solution novatrice qui permet de *décontaminer* les composants en plastique retirés des déchets électroniques au stade du démontage.

**Q3. En ce qui concerne le recyclage du plastique, le microplastique (microbilles) est-il acceptable dans le cadre du défi, compte tenu de l'objectif canadien de régler le problème du microplastique dans l'avenir?**

R3. La gestion des composants en microplastique retirés des déchets électroniques peut faire partie de la solution proposée, pourvu que les résultats essentiels (obligatoires) soient atteints.